

Communiqué de presse

Dangerosité des immeubles Bois-Noir 1 à 13 confirmée depuis l'évacuation: leur démolition a été ordonnée

Les immeubles Bois-Noir 1 à 13 doivent être démolis d'ici au 31 octobre. Le Conseil communal n'a eu d'autres choix que d'ordonner leur démolition. En effet, les constats effectués après l'évacuation des locataires décidée le 1^{er} avril 2021 ont non seulement confirmé la dangerosité des bâtiments, mais aussi mis en évidence une aggravation de la situation. La société Naef Participations Financières SA, qui s'est portée acquéreuse des bâtiments lors de la vente aux enchères du 25 juin dernier, a été informée de l'intention de prendre cette décision de démolition le 16 juillet et en a reconnu le bien-fondé. La décision formelle est tombée en date du 13 août.

Décision d'expulsion d'un locataire refusant de quitter les lieux

Sur les 39 locataires des bâtiments, 38 ont quitté les lieux, en profitant de l'accompagnement mis en place par la commune notamment dans l'aide au relogement par la Gérance communale en partenariat avec des gérances privées et dans l'analyse des dossiers financiers individuels par le Service de l'action sociale. En outre, un soutien financier de CHF 400.- a été accordé à bien plaisir comme contribution au déménagement.

En dépit de plusieurs propositions de nouveaux logements qui lui ont été faites par la gérance communale et le nouveau propriétaire, et malgré une rencontre avec les Autorités qui ont expliqué la dangerosité de la situation et le caractère inéluctable des décisions prises, un couple sans enfants mineurs refuse de quitter son appartement, alors même qu'il ne dispose plus d'eau chaude et de chauffage.

Pour des questions de sécurité évidentes, le Conseil communal a été contraint de prendre une décision d'expulsion. L'ultime délai fixé au 31 août n'ayant pas été respecté, il devra être procédé à l'expulsion du locataire, issue que le Conseil communal espère vivement pouvoir encore éviter. La gérance communale continue de se tenir à disposition et un appartement sera réservé afin d'éviter que les personnes concernées se retrouvent sans toit.

La Chaux-de-Fonds, le 1^{er} septembre 2021

Contact:

- Théo Huguenin-Elie, conseiller communal (DUBREC), 032 967 62 20